

LÉVIS, Septembre 1911.

VOL. XVII—N° 9

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de Septembre.—Notes sur les Seigneuries du district de Rimouski.—Une Vieille Famille Canadienne par Philéas Gagnon.—Prêtres nés à Saint-Jacques de l'Achigan.—Questions, XXX.

PUBLICATIONS RÉCENTES

J.-P. Lefranc, *Catéchisme des caisses populaires, sociétés coopératives d'épargne et de crédit destiné à vulgariser l'idée de l'association coopérative.* Québec, 1911.

R. P. Couët, *Bas les Masques, étude anti-maçonnique.* Québec, 1911.

Vicomté Du Breil de Pontbriand, *Le dernier évêque français du Canada-français, Monseigneur de Pontbriand, 1740-1760.* Paris, Honoré Champion, éditeur.

Vers la Terre-Sainte, Notes de voyages, par M. Jos. A. L'Archevêque,—“La Croix,” 309, rue Saint-Paul, Montréal—1911—Prix : 1.25 franco. S'adresser à l'auteur, Cocagne, N. B.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVII

LEVIS—SEPTEMBRE 1911

No. 9

NOTES SUR LES SEIGNEURIES DU DISTRICT
DE RIMOUSKI

(Suite)

LA SEIGNEURIE DE RIMOUSKI fut concédée le 24 avril 1688 par le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, et le sieur Champigny, intendant de la colonie, à Augustin Rouer, sieur de la Cardonnière, fils aîné de Louis Rouer de Villeraye, lieutenant civil et criminel, et de Catherine Sevestre. Cette seigneurie comprend deux lieues de front sur le fleuve, "à prendre joignant et attenant la concession du Bic en descendant le dit fleuve, et deux lieues de profondeur, avec la rivière dite de Rimouski, les autres rivières et ruisseaux qui peuvent se rencontrer dans son étendue, l'île Saint-Barnabé et les battures, fles et filets, droits de justice haute, moyenne et basse, (1), et droit de chasse

(1) La *haute justice* était celle d'un seigneur ayant le droit de faire condamner à une peine capitale, et de juger toutes les causes civiles et criminelles hors les cas royaux. La *moyenne justice*, très peu usitée, avait droit de juger des actions de tutelle et des injures dont l'amende n'excédait pas 60 sols. La *basse justice* n'était en quelque sorte qu'une justice féodale pour le paiement des droits seigneuriaux; elle connaissait des droits dus au seigneur, du dégât causé par les animaux et des injures dont l'amende ne pouvait excéder 7 sous et six deniers.

et pêche au-devant et au-dedans des dits lieux, et traite avec les sauvages (1).”

Le recensement qui fut fait au Canada en 1688, donna une population totale de 11,562 âmes, accusant une diminution de 701 âmes sur celui fait trois ans auparavant. C'est dans ce recensement que l'on trouve le premier indice du district de Rimouski : “ Rivière du Long-Bic,” avec cette statistique pour ces deux endroits réunis : 1 homme, une femme avec 12 enfants, dont 2 de plus de 15 ans et 2 de moins ; 2 maisons ; 232 arpents en culture ; recoltés 660 minots blé, 20 minots d'autres grains ; 36 bêtes à cornes et 10 cochons.”

Quel était ce père de 12 enfants—qui n'avait que faire de la loi Mercier pour tailler des lots à sa progéniture ! En quel endroit de la Rivière-du-Loup au Bic avait-il établi ses pénates ? J'ai posé ces deux questions à notre infatigable chercheur, M. Benjamin Sulte, et voici quelle en a été sa réponse : “ J'ai perdu mes “ peines à chercher l'homme avec 12 enfants, mais je “ ne dis pas qu'il est introuvable. Il peut se rencontrer “ au moment où l'on s'y attend le moins. Je ne vous “ conseille pas de chercher dans une botte de foin une “ aiguille, mais il doit y avoir dans les archives de “ M. Brymner des renseignements sur ces premiers “ colons du Bic...”

Quoiqu'il en soit, on ne peut supposer que c'était dans le domaine du sieur de la Cardonnière que le colon à la nombreuse famille dont il est mention dans le recensement de 1688, avait fixé sa demeure ; car, c'est un fait généralement reconnu que le premier “ blanc ” qui est venu planter sa tente dans ce qui devait être plus tard la paroisse, et plus tard encore, la ville de Saint-Germain de Rimouski, a été René Lepage, deuxième seigneur de Rimouski (1696).

(1) Régistre du Conseil Souverain.

Le 10 juillet 1694, le sieur de la Cardonnière lui céda sa seigneurie de Rimouski en échange d'une terre qu'il possédait du chef de sa femme, Marie-Madeleine Gagnon, qu'il avait épousée à Sainte-Anne de Beaupré, le 10 juin 1686. Le nouveau seigneur vint s'y établir dans l'été de 1696, avec toute sa famille, c'est-à-dire son épouse, cinq enfants dont l'aîné n'avait que neuf ans et son père, Germain Lepage, alors âgé de 55 ans. (1)

Avant de venir à Rimouski, ce René Lepage avait songé à aller se fixer près des bords de la Rivière du Sud, sur le territoire qui forme aujourd'hui partie du comté de Montmagny. Le 17 mars 1693, le comte de Frontenac lui avait en effet concédé une terre " en roture " (2) d'une lieue de front sur deux lieues de profondeur, à l'arrière des fiefs déjà concédés au sieur Couillard de Lespinay et à Amiot de Vincelotte. Mais il abandonna ce projet quand il eut fait son acquisition de Rimouski.

Par l'investiture de la seigneurie de Rimouski, René Lepage se trouvait élevé au rang des nobles !... Il ne pouvait échapper à l'engouement que l'on avait pour les titres honorifiques, aussi s'empressa-t-il d'accoler à son propre nom celui de *Sainte-Claire*, précédé bien entendu de la particule obligée. Au cours de mes

(1) C'est en mémoire de ce dernier que la paroisse de Rimouski a pris saint Germain pour titulaire.

(2) La révolution de 1789 a singulièrement modifié sinon l'acception, du moins le caractère de ce terme. Il n'a fallu rien moins que cette terrible commotion politique pour effacer à peu près la ligne de démarcation si rigoureusement maintenue jusque-là entre les habitants d'un même pays, sous les noms de *noblesse* et de *roture* ; deux ordres dont les attributs divers contrastaient d'une manière on peut dire si monstrueuse. Ce mot, dérivé de *neptura*, usité dans la basse latinité pour dire *culture de la terre*, constatait non-seulement l'état des personnes, mais même celui des terres qui n'étaient pas nobles. Celles-ci considérées comme *héritage*, se partageaient également.

recherches il m'est arrivé souventes fois de rencontrer le seigneur de Rimouski désigné sous ce seul nom : *le sieur de Sainte-Claire*. Était-ce une désignation de contrebande ? Je n'en sais rien ; je constate le fait, c'est tout.

René Lepage, ou si l'on aime mieux, le sieur de Sainte-Claire, vécut vingt-deux ans dans son domaine de Rimouski. Lorsqu'il mourut, deux censitaires étaient venus s'établir à ses côtés : Pierre Laurent (1) et Pierre Gosselin, ses cousins par les femmes, et Michel Desrosiers (2). En revanche, il laissa une nombreuse progéniture, car de son mariage avec Marie-Madeleine Gagnon (10 juin 1686), naquirent seize enfants, savoir :

I. PIERRE, né le 11 août 1687, marié à Marie-Anne de Trépagny, le 10 juin 1686. Issus de ce mariage :
1. *Germain*, fils aîné, né le 1er mai 1722, marié le 12 janvier 1813, à Flavie Lavoie ; Geneviève, née le 11 janvier 1751 (3) ; Elizabeth, née le 24 août 1752, mariée à Gabriel Côté, le 15 juillet 1783.

2. REINE, née le 3 novembre 1717, religieuse de la congrégation à Montréal, dite Sœur Saint-Germain.

3. CECILE, née le 30 mars 1720, mariée à Gabriel Côté le 29 juillet 1743, d'où Gabriel, Pierre, Joseph, Jean-Baptiste.

4. MARIE-AGNÈS, née le 2 mai 1723, mariée à Basile Côté, d'où Jean-Baptiste, Geneviève.

5. PIERRE, né le 27 février 1724, marié à Véronique Riou, qui lui donna dix enfants.

(1) C'est du mariage de Pierre Laurent avec Constance Garinet que descend la nombreuse famille connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Laurent, éparpillée un peu partout dans le district de Rimouski.

(2) La postérité laissée par Michel Desrosiers dans le district de Rimouski, égale presque celle d'Abraham, de bibliographie mémoire.

(3) A 40 ans elle était encore célibataire.

6. ELISABETH ou ISABELLE, mariée à Jean-Baptiste Côté.
7. LOUIS, mariée à une veuve Marceau, mort sans postérité.
8. GENEVIÈVE, mariée à Prisque Côté le 9 juillet 1755, morte le 24 janvier 1785, à l'Isle-Verte.
9. THÉRÈSE, mariée à Alexandre Lepage, mort à Terrebonne en 1789, sans postérité.
- II. LOUIS, né le 25 août 1690, prêtre, mort à Terrebonne le 1er décembre 1762 (1).
- III. GERMAIN, marié à Marie-Marguerite Gariépy, mort le 7 octobre 1755 à Terrebonne, où il résidait.
- IV. ANTOINE, né le 13 juin 1699, mort célibataire, tué d'un coup de fusil en 1701.
- V. JOSEPH, mort élève du Séminaire de Québec, à l'âge de 14 ans.
- VI. RENÉ, né le 26 juillet 1709, mort aux Antilles.
- VII. PAUL, né le 2 juillet 1710, marié le 15 novembre 1735 à Catherine Riou, fille de Nicolas Riou, concessionnaire de la seigneurie du Ha ! Ha ! ci-devant mentionnée, et seigneur de Trois-Pistoles à la place de son père Jean Riou, premier seigneur-colon (1687-1757).

(1) Ordonné le 6 avril 1715, il avait reçu un canonicat le 9 juin 1720, et s'était vu honoré subséquemment de la dignité de grand vicaire. Depuis 1724, il desservait Terrebonne, d'abord comme missionnaire et ensuite comme curé. C'était une figure assez originale, un esprit actif, remuant, entreprenant, qui semblait plutôt tourné vers les affaires et l'industrie que vers le ministère paroissial, l'enseignement ou la prédication. Non content d'être pasteur de sa paroisse, il voulut en acquérir le titre de seigneur (1731). Il était donc à la fois le curé et le seigneur de Terrebonne et de des Plaines. Cependant, cela ne lui suffisait pas encore et se faisant industriel, il avait mis en coupe ses forêts domaniales, bâti des moulins, et conclu des marchés pour fournir au roi du bois de construction—ce qui a fait dire que chez lui le prêtre était un peu effacé par l'homme d'affaires, que l'habileté et l'entregent de celui-ci faisait oublier celui-là.

Il eut d'elle : 1 *Louis*, marié à Reine Pineau, d'où Louis-Alexandre (sans postérité) ; 2. *Antoine* marié à Marie Côté, d'où Reine, mariée 1^o à Antoine Côté, 2^o à Joseph-Charles Fournier ; 3^o Rosalie, mariée à André Saint-Laurent ; 4^o Geneviève, mariée à Louis Desrosiers ; 5^o *Reine*, mariée à Antoine Ruest.

VIII. NICOLAS-DOMINIQUE, né le 14 février 1713, marié le 25 octobre 1742 à Madeleine Riou, sœur de la précédente. Issus de ce mariage : *Régis* et *Louise*, mariée à Barthélemi Dubé, demeuraient à Trois-Pistoles.

IX. MARIE, née le 29 décembre 1692, morte religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1762.

X. REINE, née le 19 août 1703, morte religieuse aux Ursulines de Québec, en 1732.

XI. GENEVIÈVE, née le 31 août 1701, morte à l'Hôtel-Dieu, à Montréal.

XII. AGNÈS, née le 15 mars 1706, sœur de la Congrégation, morte le 25 novembre 1762.

XIII. MARGUERITE, décédée à Rimouski, célibataire.

XIV. AGATHE, née le 15 mars 1706, et

XV. ANGÉLIQUE, née le 13 juillet 1708, également mortes célibataires.

XVI. MARIE-ANNE, née le 16 juillet 1714, mariée le 27 juin 1735 à Pierre Côté. Elle lui donna : 1^o *Gabriel*, tué au siège de Québec (célibataire) ; 2^o *Charles*, marié à Louise Bérubé ; 3^o *Germain*, marié à Brigitte Albert ; 4^o *Reine*, mariée à Joseph Saint-Laurent ; 5^o *Agnès*, mariée à François Marquis ; 6^o *Elizabeth* ou *Isabelle*, mariée à J.-B. Côté.

Ce fut son fils aîné Pierre Lepage, qui lui succéda (1). Comme la loi féodale attribuait à chacun des enfants d'un seigneur des fractions inégales suivant le droit d'aînesse, l'âge ou le sexe dans le partage d'une succes-

(1) C'est de lui qu'originent toutes les familles Lepage—et elles sont nombreuses—qui habitent aujourd'hui Rimouski.

sion, Pierre Lepage se trouva à avoir la part du lion. Avec le titre de seigneur, la moitié du domaine lui fut dévolué des chefs paternel et maternel, plus les parts de ses frères, Louis Lepage, de *Sainte-Claire* et Germain Lepage de *Saint-François*, et de ses sœurs religieuses Reine et Geneviève, qu'il avait su acquérir.

Si la seigneurie de Rimouski se transmettait de père en fils dans la dynastie des Lepage, il n'en était pas de même des noms nobiliaires : le nouveau seigneur avait pris celui de *Saint-Barnabé*—apparemment emprunté à la jolie petite île située en face de son domaine et qui sembla toujours regretter sa grande sœur du sud qu'un cataclysme quelconque a séparée (1) !

Pierre Lepage, ou le sieur de Saint-Barnabé si on le préfère, mourut le 8 juillet 1754. Durant son règne, dix familles seulement étaient venus s'établir dans son domaine : les familles Garon (1724), Pineau, Côté, Gagné (1730), Lévêque (1733), Ruest (1734), Bouillon (1738), Canuel, Réhel et Proulx (1751) qui, toutes ont laissé de nombreux rejetons.

Mgr Guay qui, dans ses "Chroniques de Rimouski," ajoute les familles Banville (1757) et Brisson (1758), dit que dans cette année de 1758 "le nombre des paroissiens s'élevait à soixante-douze." Evidemment, par "paroissiens le nombre" des personnes des deux sexes

(1) D'où provient le nom de Saint-Barnabé donné à cette île? Ce nom, apparaissant pour la première fois dans une carte de la Nouvelle-France que dressa Champlain en 1612, il est permis de croire que c'est le fondateur de Québec qui en a été le parrain. Une chose certaine cependant, c'est que la "délicieuse corbeille de verdure sise au sein des eaux du grand fleuve," a pour patron un nom prédestiné, car il paraît que dans la langue hébraïque, *Barnabé*, (l'un des soixante premiers disciples des apôtres), signifie fils de consolation.

Pour ce qui est de l'origine du mot *Rimouski*, le seul point sur lequel l'on soit d'accord, c'est qu'il est dérivé d'un mot sauvage. Mais de quel dialecte? En micmac, dit Mgr Guay, il signifie: *rivière le chien; terre à l'original*, opine Mgr Tanquay.

appartenant à la race blanche disséminée depuis le Bic à Sainte-Luce ; car, en consultant les archives curiales de Rimouski de 1701 à 1758, on constate que durant cette période l'excédent des naissances (284), sur les décès (44), on arrive avec un total de 240 " paroissiens " et " paroissiennes, " sans compter leurs auteurs, naturellement. A ce compte, la part des Peaux Rouges serait considérable. (1)

A la mort de Pierre Lepage de *Saint-Barnabé* la seigneurie de Rimouski échut pour moitié à l'aînée de ses fils, Germain, et l'autre moitié fut partagée entre ses frères et sœurs.

Le troisième seigneur, pour continuer la tradition, fit suivre son nom patronymique de celui de *Saint-Germain*. Il ne jouit pas longtemps de son héritage : atteint de la fièvre scorbutique apportée par les naufragés d'une frégate française qui étaient venus attérir à Rimouski, dans l'automne de 1755, il mourut le 7 février 1756, laissant trois enfants : Louis (mieux connu sous le nom de Germain), Geneviève et Elizabeth, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Louis Lepage, ou Germain II, clot la dynastie des seigneurs de Rimouski. (2)

(1) D'après le recensement de 1739, la population (blanche) réunie de Notre-Dame du Portage, Rivière-du-Loup, Isle-Verte, Trois-Pistoles, " Saint-Barnabé ou Rimouski " n'était que de 227 âmes.

(2) Selon Mgr Laffèche, *Rimouski* serait la corruption du mot sauteux *animousk*, chien, et *ki*, demeure ; alors de *Animouski*, il n'y avait que la substitution du " r " à l' " n " pour avoir " maison du chien, " (*Adhuc sub iudice lis est*). Cette interprétation du savant évêque des Trois Rivières est à peu près la même que nous donnait il y a quelques années le regretté Faucher de Saint-Maurice un jour que nous nous entretenions justement de l'origine de Rimouski. " Mais c'est un mot sauvage que l'on peut traduire en français par *grotte du chien*, " me répondit-il ; et avec le fin sourire qui lui était habituel, il ajouta : " Remplacez le " g " par un " c " et vous aurez une traduction bien plus exacte."

LA SEIGNEURIE de SAINT-BARNABÉ fut concédée le 11 mars 1751, par le marquis de la Jonquière, gouverneur, et François Bigot, intendant du Canada, à Pierre Lepage de *Saint-Barnabé*, fils et successeur du premier seigneur *résidant* de Rimouski.

L'acte de concession comporte que cette seigneurie a "cinq quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur, avec les fles, flots et battures qui pourront se trouver au-devant de ce terrain, à prendre depuis la concession du 24 mai 1688 au feu sieur *Rouër de la Cardonnière*, en descendant au nord-est jusque et compris la pointe de l'Islet (?) aux Pères, de manière que cette concession et la dernière devront avoir trois lieues et un quart sur deux lieues de profondeur et être bornée en total à la concession des représentants du sieur de Vitré (le Bic), au sud-ouest, et au nord-est à la pointe de l'Isle aux Pères."

On observe sur un plan figuratif de la seigneurie de Rimouski depuis le Bic jusqu'à la Pointe-au-Père dressé par le sieur Plamondon, arpenteur, en octobre 1773, que depuis l'embouchure de la rivière Hâtis qui borne la seigneurie du Bic, il y a deux lieues pour la concession faite au sieur de la Cordonnière le 24 avril 1688 ou de Rimouski, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Rimouski; et que de ce dernier endroit à aller à la Pointe-au-Père, comprise, il y a aussi deux lieues; ce qui fait quatre lieues de front au lieu de trois lieues et un quart mentionnées dans la concession qu'on vient de lire, mais cette concession dit à prendre depuis le Bic jusqu'à la Pointe-au-Père.

Les héritiers Aubert de la Chesnaye et Lepage se disputèrent longtemps la possession de ces trois quarts de lieue, les derniers gagnèrent leur point: le 7 juin 1775, la cour des Plaidoyers communs du district de Québec ordonna que le milieu de la rivière ou ruisseau Hâtie serait la borne entre la seigneurie du Bic et celle de

Rimouski. La cour d'Appel de Québec confirma le jugement de première instance, le 31 janvier 1778.

La seigneurie de Saint-Barnabé est, pour bien dire, partie et accessoire de la seigneurie proprement dite de Rimouski. Elle fut occupée par René Lepage, dès les premiers temps de son arrivée ; c'est dans son enclave, qu'en 1712, il érigea une modeste chapelle (20 × 30 pieds), une maisonnette (de 20 pieds carrés), pour abriter le missionnaire pendant sa visite—que dans les premiers temps, il ne pouvait faire qu'une fois tous les deux ou trois ans. Et tout auprès de la maison de Dieu, l'humble cimetièrre, cloturé de perches ordinaires de cèdres, avec, au milieu, la petite croix de bois noir.

Le titre de 1757, donné à Pierre Lepage, n'était donc que pour confirmer la possession que son père et lui en avaient eus depuis au-delà de trente ans.

On conçoit que les seigneuries de Rimouski et de Saint-Barnabé ne pouvaient tomber en déshérence. Toutes deux étant un conquet de la communauté qui avait existé entre Remi Lepage et son épouse, elles devaient être partagées entre leurs onze enfants survivant à leur mort. Leur fils aîné, Pierre, ainsi que je l'ai dit déjà, se trouvait avoir, des chefs paternel et maternel, deux lieues de front pour son droit d'aînesse, plus, par titre d'acquisitions des parts de ses frères Louis et Germain, et de ses sœurs Reine et Geneviève, savoir, 75 arpents ; plus, encore, 10 arpents 14 pieds, $4\frac{2}{3}$, sa part des successions collatérales des feus Antoine et René, ses frères, faisant un total de 3 lieues, 1 arpent, 6 perches $14\frac{4}{5}$ pieds.

Ses autres frères et sœurs se partagèrent le reste comme suit : Paul et Nicolas chacun 18 arpents plus aussi à chacun 3 arpents 10 perches $9\frac{3}{4}$ pieds, en collatéral ; Marguerite et Marie-Anne, chacune 18 ar-

pents 9 perches (1), savoir, un total de 83 arpents 3 perches 3 perches 3 pieds 7 1/5 complétant les 4 lieues du front des deux seigneuries.

Mais on dût distraire 16 arpents de front sur deux lieues de profondeur du domaine de Pierre Lepage depuis la ligne de son fils, Pierre, jusqu'à la terre de l'église (2), ce domaine devant être plus tard partagé à part.

L'Ile Saint-Barnabé fut partagée proportionnellement entre les mêmes héritiers.

*
* *

LA SEIGNEURIE DE LESSARD OU DE LA MOLLAIE fut octroyée le 8 mars 1696, par le comte de Frontenac et l'intendant Champigny, à Pierre Lessard et Barbe Fortin, sa femme, veuve en premières noces de Pierre Gagnon, une lieue et demie de terre de front sur deux de profondeur à prendre au sud depuis la Pointe au Père et continuer au nord-est le long du fleuve tant que cette lieue et demi pourrait s'étendre, avec droit de justice haute, moyenne et basse, droit de pêche, chasse et traite avec les sauvages, à condition que les enfants des deux mariages de la dite Fortin (3) se partageraient cette seigneurie également entre eux après le décès des concessionnaires.

(à suivre)

(1) Ces dernières ne pouvaient hériter de leurs frères Antoine et René pour cette raison que " les mâles excluent les femelles " dans le partage d'un fief.

(2) Cette terre, de 4 arpents de front sur 42 de profondeur, fut donnée par Pierre Lepage " à charge et condition " que la sus-dite Église de S. Germain s'oblige de faire dire à " perpétuité deux messes basses par an pour le repos des " âmes des derniers Seigneurs et Dames défuntes de la " paroisse..... " (Archives curiales de Rimouski).

(3) Mariée à 15 ans avec Pierre Gagnon, elle eut de ce premier mariage 11 enfants dont l'aînée, Marie Madeleine, fut mariée à René Lepage, et 4 enfants de son mariage avec Pierre Lessard.

Une Vieille Famille Canadienne (1)

PAR

PHILÉAS GAGNON

Notes sur l'une des branches canadiennes de la descendance de Pierre Gagnon ou Gaignon et de Madeleine Roger, son épouse, de la paroisse de Tourouvre, u Perche, près de Mortagne, France.

QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION

Bien des gens sont sous l'impression que les recherches généalogiques ne doivent se faire que pour les personnages en évidence. Pourtant, celui qui atteint une haute position, la notoriété, la célébrité, se passe bien d'ancêtres, et, comme dit quelque part Corneille : " Il donne ses exploits pour noms de ses aïeux." Il en est autrement pour l'humble laboureur ou défricheur, comme l'ont été la presque totalité de nos colons originaires, qui n'avaient aucuns titres qui s'imposent à l'attention publique, outre celui d'être de braves gens qui, sagement, bornèrent leur ambition à l'horizon de leur village et se contentèrent de naître, vivre et mourir sur le champ paternel.

(1) Avec la bienveillante permission de M. Philéas Gagnon, nous détachons quelques-uns des premiers chapitres d'une monographie inédite, écrite par lui sur sa famille.

Comme cette monographie est un peu l'histoire d'un bon nombre de nos vieilles familles canadiennes qui étaient originaires du Perche et qui colonisèrent les environs de Québec, il y a près de trois siècles, nous avons cru que ces notes auraient quelque intérêt pour la plupart de nos lecteurs.

Nous laissons de côté des détails intimes qui, tout en ayant de l'intérêt pour la famille Gagnon, n'en auraient pas autant pour le public en général.

Il nous faut à nous les descendants de ces humbles, étudier et conserver les moindres détails de leur vie et nous efforcer d'en reconstruire la trame jusqu'aux temps les plus reculés, car personne ne le fera pour eux comme on le fait pour ces gens que la Providence a fait naître de familles que l'histoire s'est chargé de nous faire connaître dans ses moindres détails. Il faut avoir un grand respect pour ces obscurs paysans, plus grands devant Dieu, souvent, que bien des personnages apparemment illustres de notre histoire, et qui nous ont laissé en germe des trésors de mérite moral. Est-ce leur faute à ces pauvres colons, si, privés d'avenir, leur nom n'éveille pas un brillant souvenir.

A ces morts disparus sans laisser de mémoire,
Peut-être le hasard seul refusa la gloire,
Plus d'un peut-être, en vain par le ciel inspiré,
Sur la terre passa de *lui-même* ignoré.

(Élégie de Gray).

Pour bien comprendre le culte des ancêtres, il faut être convaincu que des liens puissants relient les vivants aux morts et sentir jusqu'à quel point le pain que nous mangeons est trempé des sueurs de nos pères et combien sacré est le sol qui a bu les larmes et le sang de ceux qui nous ont donné le jour.

Une vie cachée de colon peut quelquefois contenir dans son silence et dans son ombre, autant de bonheur, d'émotions et même de mérites de toutes sortes, que les carrières les plus justement applaudies.

Daniel Webster, dans un de ses discours qui le rendirent fameux, disait : — Il est sage pour nous de nous remémorer ce que fut l'histoire de nos ancêtres. Ceux qui ne s'occupent pas d'eux et qui ne se considèrent pas comme l'un des anneaux qui doit relier les générations passées avec celles de l'avenir, dans la transmission de la vie, ne remplissent pas leurs devoirs envers

la patrie. Pour être fidèles à nous-mêmes, nous devons chérir dans notre pensée ceux de qui nous tirons notre origine et ceux qui les suivirent, ne laissant rien perdre de leur vie, afin de pouvoir transmettre leur souvenir à ceux qui nous remplaceront bientôt en ce monde.”

Dans un de ses *Essais*, lord Francis Bacon disait : “ C’est avec respect que nous contemplons un vieux château qui est bien conservé ; ou encore un arbre séculaire, qui est sain et parfait de conservation. Combien n’est-il pas plus intéressant encore de retrouver une vieille famille, qui a résisté pendant des siècles à tous les ravages du temps.”

On trouvera dans ce qui suit, tout ce que j’ai pu recueillir sur ma famille : les membres de la famille pourront conserver soigneusement ces notes pour ceux qui nous suivront, et qui n’auront peut-être pas les mêmes facilités que j’ai eues pour faire ce travail.

NOTRE ANCÊTRE PATERNEL EN FRANCE

Vers la fin du XVI^e siècle vivait dans le nord de la France, paroisse de St-Aubin de Tourouvre, au Perche, à 5½ lieues de Mortagne, une famille dont le chef s’appelait Pierre Gangnon ou Gaignon. Le nom de sa femme était (suivant les registres de Tourouvre) Magdeleine Roger, et (suivant ceux de la Nouvelle-France), Resnée ou Regnée Roger. Elle fut probablement baptisée sous ces deux noms ; mais l’on se serait apparemment servi du premier en France et du second en ce pays-ci. Ce sont là nos ancêtres de France. De leurs enfants nous connaissons Mathurin, qui fut notre ancêtre en ce pays, ainsi que Jean, Pierre et Marguerite, dont il sera parlé plus loin.

ORIGINE DU NOM DE GAGNON ET MANIÈRES DE L'ÉCRIRE

Ce nom de Gagnon que Tanguay place parmi ceux qui sont d'origine saxonne, celte ou scandinave, et qui s'écrit comme ci-haut maintenant, s'est écrit de diverses manières à l'origine. Ainsi dans les registres de Tourouvre, qui remontent jusqu'à 1588, ainsi que dans ceux de la Ventrouze, on le trouve indistinctement écrit : Gangnon, Gaignon, Gaingnon ou Gagnon. Dans l'acte de baptême de Mathurin, dans l'église de St-Aubin, de Tourouvre, le 22 octobre 1606, on écrit : " Mathurin, fils de Pierre Gangnon," tandis que dans le même acte, on lit : " La maraine a été Magdeleine Febvrier, femme de Olivier Gagnon ". Au même endroit, dans l'acte de baptême de Jehan, son frère, le 13 août 1610, le prêtre qui a rédigé l'acte écrit : " Gaignon "; ce qui prouve que vers le commencement du XVII^e siècle, on écrivait tantôt Gangnon et tantôt Gaignon. L'excellent abbé Gaulier, de la chapelle-Montligeon, qui s'est occupé pendant quelques années à faire des recherches dans les registres du Perche, sur les familles percheronnes qui colonisèrent la Nouvelle-France, m'écrivait que des vieillards de Tourouvre lui ont dit qu'on prononçait toujours Gaignon et que, dans ce cas, quelques prêtres écrivaient comme le nom était prononcé, et d'autres selon la vraie orthographe du nom qui serait Gangnon. On trouve aussi ce nom écrit Gaingnon dans les registres de Tourouvre, pendant les dernières années du XVI^e siècle. Mathurin, notre ancêtre, signait : Gaingnons ; mais je crois que l' " s " final est plutôt un fionnage de sa lourde main de colon que toute autre chose. Ses frères Jehan et Pierre ne signaient pas.

Ici au Canada, on a continué d'écrire ce nom de toutes manières, suivant les caprices de chacun ; mais c'est " Gagnon " que l'on rencontre le plus souvent. Au baptême de Jeanne, fille de Jehan, le 15 août 1641.

le Père Ambroise Davost écrit " Gaignon. " Au baptême de Rénée, fille du même, le 8 avril 1643, messire Jean Lesueur écrit aussi " Gaignon. " Le 30 mai 1643, le Père Jean de Brébeuf baptise solennellement *in villa della Beaupre*, Anne fille de Pierre " Gagnon ". Vers le même temps le Père Delaplace écrit aussi " Gagnon. " Au baptême de Magdeleine, fille de Pierre, le 4 juillet 1650, le Père Vimont écrit " Gagnon ". Le même jour, au baptême de Magdeleine fille de Mathurin, le même Père Vimont écrit " Gaignon ". Lors du baptême de Françoise, fille de Mathurin, née le 15 décembre 1655 et baptisée quelques mois plus tard, à Québec, le Père Ragueneau écrit " Gagnon ". Vers le même temps le Père Hiérosme Lallemand écrit aussi " Gagnon ". Le 18 juillet 1656, à la naissance de Raphael fils de Jean, le Père Poncet écrit " Gagnon ". Au baptême de Raphael fils de Pierre, M. l'abbé DeQueylus écrit " Gaignon ". Lors de la naissance de Vincent fils de Mathurin, ondoyé par M. Vaillant et baptisé solennellement le 27 août 1658, le Père Ragueneau écrit " Gagnon. " Le 8 septembre 1659, baptême par le Père Torcapel de Marie, fille de Jean " Gagnon "; dans le même acte le Père Torcapel écrit " Gangnon ". Le 29 juillet 1640, au mariage de Jean, le Père Adam écrit " Gagnon ". Au mariage de Pierre, le 14 septembre 1642, le Père Bressani écrit " Gagnon. " Au mariage de Massé Gravelle, le 1^{er} mai 1644, (un dimanche) auquel assistait Mathurin Gagnon, oncle de Marguerite Tavernier, l'épousée, le Père D'endemarre écrit " Gagnon. " Au contrat de mariage de Mathurin Gagnon par le notaire Lecoustre, le 9 septembre 1647, ce dernier écrit " Gaignon " et Mathurin lui-même signe " Gaingnons "; dans son acte de mariage, le 30 du même mois, Messire Jean Lesueur écrit " Gagnon ". Dans l'acte de mariage de Robert Paret avec Françoise LeHoux, célébré en l'Isle d'Orléans, dans la chapelle

des Sauvages, le 20 octobre 1653, le Père Lallemant écrit "Gangnon." Au mariage de Jean Chapeleau, maître maçon, avec Jeanne, fille de Jean Gagnon, le Père Ragueneau écrit "Gagnon" Au mariage de Robert Gagnon, le 30 octobre 1657, M. DeQueylus écrit "Gaignon". Au contrat de mariage de Marthe fille de Mathurin Gagnon et de Vincente Gautier, de la paroisse de Laum, au Perche, dressé par Claude Auber, notaire et greffier en la Côte et seigneurie de Beaupré, ce dernier écrit "Gasgnon". Pierre Gagnon fils de Mathurin, notre ancêtre, signait "Gaignion". Jean Bourdon dans sa "carte depuis Kebec jusque au Cap de Tourmente" en 1641, écrit "Gagnon".

De toutes ces manières d'écrire notre nom, si j'étais appelé à en adopter une particulièrement, je prendrais "Gangnon" de préférence à toute autre, car c'est bien là la prononciation qui semble avoir persisté, surtout dans nos campagnes de la Côte de Beaupré, où cette manière lente de prononcer ce nom, la bouche ouverte, s'est conservé par tradition, depuis l'origine de notre pays.

QUELQUES NOTES SUR LA PROVINCE DU PERCHE

Partout au monde la petite province du Perche serait un gracieux pays, avec ses belles forêts et notamment ses nombreux ruisseaux, qui manquent dans bien des endroits de la France (1). Ce pays du Perche est situé et pour bien dire enclavé dans le midi de la Normandie; il tire son nom d'une grande forêt nommée *Perticus*

(1) Vers le temps que nos gens vinrent de France, le Perche était divisée en trois pays, que l'on appelait le Grand Perche, le Perche-Gouet et le Pays de Timerais. Tourouvre et la Ventrouze d'où viennent nos ancêtres se trouvaient dans la partie appelée: "Le Grand Perche".

Saltus (1), dont il est fait mention par les auteurs, jusqu'en l'année 1000. On fait dater l'histoire du Perche d'un peuple appelé *Aulerci Diablintes*, faisant partie des nations armoricaines, qui occupaient à l'époque de l'invasion romaine, le territoire qui forma plus tard le pays du Perche. On assure que les *Aulerci* se soumièrent difficilement à la domination des Romains, qu'il leur fallut toutefois subir comme les autres.

Vers la fin du V^e siècle, les cités armoricaines formèrent une confédération indépendante des Romains, qui n'étaient plus assez puissants chez eux pour les défendre contre les incursions des Saxons. Cette confédération repoussa les Saxons et résista même aux Francs commandés par Clovis, qui fit avec elle, en l'année 497, un traité en vertu duquel les Francs restèrent maîtres du territoire d'Alençon.

Le Perche a eu ses seigneurs particuliers qui portaient la qualité de comtes de Bellesme et de Mortagne. Rotrou II, comte de Mortagne, est le premier qui ait porté le titre de comte du Perche, dès l'an 879.

Le Comté (ou plutôt *la Comté*, car à ce moment comté était du genre féminin) du Perche, à l'extinction de ses seigneurs, fut réuni au Domaine Royal; cette réunion fut consommée vers 1250. Les Comtés d'Alençon et du Perche réunis, formèrent en 1286, l'apanage de Charles, comte de Valois, second fils de Philippe-le-Hardi. Depuis lors jusqu'en 1714 époque de leur dernière et définitive réunion à la Couronne, ces deux comtés réunis ont toujours formé l'apanage d'un fils ou d'un frère du Roi de France.

Les anciennes paroisses du Perche, dans bien des cas, ont plutôt déclinées qu'augmentées, depuis la fin du

(1) D'après la plupart des historiens français, le nom de Perche viendrait des forêts dont le pays est couvert. Les Romains lui auraient donné ce nom (*Pertica*, bois droit et long) en voyant ses arbres à la cime majestueuse et élancée.

XI^e siècle. Ainsi, comme exemple, depuis la fin du XI^e siècle jusqu'à la Révolution, la paroisse de la Ventrouze, dont l'étendue était assez considérable, possédait l'une des seigneuries les plus importantes du Perche, et qui s'étendait au moins sur une vingtaine de paroisses. La voie Romaine venant de Chartres passait tout auprès. Son château était très vaste, très beau et d'une grande importance. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une ruine, dont il ne reste que deux tourelles à l'entrée de ce qui fut la cour d'honneur de ce château. Cependant, l'église mérite d'être visitée ; elle a survécu à toutes les ruines et a gardé plusieurs ornements assez remarquables du temps passé. La Ventronze n'a maintenant qu'une population de moins de 150 âmes.

A cinq cents mètres environ de l'église paroissiale et du château de la Ventrouze, à l'endroit où la route nationale de Paris à Brest traverse celle de Chartres à Granville, se trouve un carrefour célèbre, appelé de temps immémorial le " Carrefour de Sainte-Anne ". Une partie de ce carrefour est situé sur la paroisse de Tourouvre et l'autre sur celle de la Ventrouze. Depuis plusieurs siècles, il porte ce nom, et ce qui lui valut ce titre, ce fut une modeste chapelle de Sainte-Anne, fort renommée au XVII^e et au XVIII^e siècles. On n'en voit plus aujourd'hui que l'emplacement, car elle a été démolie pendant la Révolution de 1789.

Au moment de l'émigration percheronne, elle était un pèlerinage très fréquenté, et, dans tout le cours de l'année ; mais surtout pendant le mois de juillet, des pèlerins y venaient en grand nombre, de la plus grande partie du Perche, invoquer cette sainte. On peut donc regarder comme indubitable, que les émigrants, partis pour le Canada de Tourouvre, de Mortagne, de la Ventrouze, de Randonnay et autres paroisses du Perche, étaient allés bien des fois prier dans ce sanctuaire, et, quand ils émigrèrent dans la Nouvelle-France, ils

emportèrent profondément gravée au fond de leurs cœurs la dévotion à la " Bonne Sainte Anne ", la protectrice des marins et des voyageurs.

" Ces percherons, lorsqu'ils furent arrivés sur les rives du Saint-Laurent, s'établirent presque tous sur la Côte de Beaupré, près de Québec. La première chapelle dédiée à Sainte Anne dans la Nouvelle-France, fut commencée en 1658, sur la Côte de Beaupré, là même où avaient fixé leur demeure presque tous les colons venus du Perche. Elle devait leur servir d'église paroissiale ; et l'affection qu'ils avaient eue pour le sanctuaire de Sainte Anne dans le Perche, ils la reportèrent sur celui de Beaupré. Telle est l'origine du pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré." (Canada, Perche et Normandie par l'abbé Gaulier, 8 oct. 1900).

Le principal commerce du Perche a toujours consisté dans les bleds, bestiaux, beurre et volailles. Il y avait aussi quelques fabriques de toiles et d'étamines. Le Perche s'est surtout rendu célèbre pour sa belle race de chevaux normands propre au carosse et aux troupes, ainsi que par ses cidres renommés par toute la France.

Réné Courtin, en 1611, traçait des Percherons ce portrait qui n'est pas tout à fait flatteur. " Les Percherons pensent plus qu'ils ne disent... Il faut reconnaître que la plupart sont paresseux, appesantis par la douceur et commodités du pays auquel ils s'attachent, faisant valoir chacun sa petite *closerie* ou mataierie, sans pousser leur fortune plus outre ; tellement qu'il est tenu en proverbe d'eux : *ce sont les poulains du Perche, ils se défont au cloître.*" Les nouvelles générations s'améliorent sans cesse ; elles ont moins de nonchalance et plus d'ambition que leurs ancêtres ; cependant elles n'aiment pas, encore de nos jours, les innovations en agriculture.

A propos du langage des Percherons, on prétend qu'à

l'aide du patois de Tourouvre (Chapiseau, Le folk-lore de la Beauce et du Perche), on lit couramment Joinville et presque couramment Robert Wace. A l'appui de cette prétention, il convient d'ajouter l'assertion de Dureau de la Malle qui dit que " le langage des habitants du Bocage percheron n'a pas changé depuis huit cents ans ".

Le Perche fait maintenant partie du département de l'Orne, qui fut formé de la Normandie propre, du Perche septentrional et du duché d'Alençon. Ce département a pour limites, au nord, les départements du Calvados et de l'Eure; à l'est, ceux de l'Eure et d'Eure-et-Loir; au sud, ceux de la Sarthe et de la Mayenne, et à l'ouest ceux de la Manche. Il tire son nom d'un petit fleuve qui y a sa source. Sa superficie est de 561,053 arpents métriques.

Tourouvre, chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Mortagne, où naquit Mathurin Gagnon, notre ancêtre, est un charmant petit bourg, pittoresquement situé au flanc d'un monticule, à quelques pas de la belle forêt du Perche et de la verrerie de Bellevue, et à deux lieues et demie de la Grande-Trappe; il semble avoir conservé son importance d'autrefois, car sa population qui était de 1200 en 1700, est maintenant d'au delà de 1700. Il y a eu anciennement dans l'étendue de cette paroisse, qui était assez vaste, une ville nommée Mézières, dans les vestiges de laquelle, on trouve encore très fréquemment des restes de cette ville défunte du Bas-Empire.

Une bonne partie des colons qui s'établirent à Beauport, en la Côte de Beaupré ou dans l'Isle d'Orléans, de 1635 à 1660, venaient du Perche, et, c'est avec bon droit qu'on peut dire que les Percherons présidèrent au berceau de la colonie de la Nouvelle-France, car c'est dans les Côtes de Beauport et de Beaupré, que se firent les premiers travaux sérieux et permanents de colonisation.

Contrairement aux habitudes ordinaires de l'habitant du Perche, qui n'émigrait pas souvent jusqu'alors ; contrairement à son tempéramment même et à son amour du sol natal, qui répugnent aux aventures lointaines, on voit à un moment donné, les habitants du Perche subir des influences très fortes qui les tirèrent de leur pays et leur donnèrent le courage nécessaire pour venir brusquer la fortune dans nos cantons sauvages et à l'état de nature. Le simple fait de se transporter d'un pays à l'autre, à cette époque, était déjà un acte de courage peu ordinaire, si l'on considère que la plupart des vaisseaux qui fréquentaient alors nos rives étaient de minuscules coquilles de 60 à 200 tonneaux, dans lesquels il leur fallait braver les colères de l'Océan, les glaces, les corsaires, les dangers du grand fleuve, etc., pendant des traversées qui duraient souvent jusqu'à quatre mois.

Le principal et premier promoteur de l'émigration percheronne vers la Nouvelle-France, paraît avoir été le médecin Robert Giffard, originaire de Mortagne, et que l'on voit fréquenter Québec à une date aussi éloignée que 1626, année en laquelle il se construisit une espèce d'habitation à la Côte de Beauport.

Un autre que l'on voit aussi faire de la propagande dans le même sens, fut Noel Juchereau, sieur des Chastelets, qui pourrait bien être celui qui engagea les frères Gangnon à venir au Ponent, car on les voit avoir ensemble de fréquentes relations de toutes sortes. Le sieur des Chastelets les assiste en toutes les occasions solennelles de leur vie : mariages, baptêmes, sépultures, transactions de quelque importance. Il paraît être continuellement leur protecteur et ami.

Peut-être aussi furent-ils embauchés par leur sœur Marguerite, femme d'Eloi Tavernier, dont le mariage eut lieu en l'église de Ste-Magdeleine, de la Ventrouze, le 3 février 1624, et qui paraît être venue ici avant ses

frères. Voici l'acte de mariage de Marguerite Gagnon tel qu'on le trouve de nos jours dans les registres de la paroisse de Ste-Marie-Magdeleine de la Ventrouze :

“ Die tertia mensis februarii 1624, matrimonium fuit solemniter celebratum in ecclesia santæ Mariæ Magdelenæ de Ventrosa per parochum subsignatum inter Eligium Tavernier, de parochia Randonnay et Margaritum Gangnon, filiam Petre de Ventrosa... (suivent les certificats attestant que les bans ont été publiés à Randonnay, et les noms des témoins : Nicolas Roger, d'Auteuil et Olivier Gangnon, de Tourouvre) ”.

Vers 1615, cette famille de Pierre Gangnon, notre ancêtre, paraît avoir changé le lieu de sa résidence, de Tourouvre à la Ventrouze, paroisse située à une couple de lieues de Tourouvre, car au mariage de Jean, à Québec en 1640, ses parents sont mentionnés comme étant de la paroisse de la Ventrouze.

Mathurin, notre ancêtre, avait été baptisé dans la paroisse de St-Aubin de Tourouvre, le 22 octobre 1606, ainsi qu'en fait foi son extrait de baptême ci-dessous, tiré des registres de cette paroisse :

“ Le vingt-deuxième jour d'octobre mil six cent six, fut baptisé dans l'église de St-Aubin de Tourouvre, Mathurin, fils de Pierre Gangnon et de Magdeleine Roger, ses parrains ont été Mathurin Proust qui a donné le nom et Nicolas fils de Jehan Creste. La marraine a été Magdeleine Febvrier, femme de Olivier Gagnon ”.

Pendant les XV^e et XVI^e siècles, en France, l'usage était d'avoir quatre parrains. Cet usage ayant été abandonné, il n'y eut plus que deux parrains (dont l'un donnait le nom) et une marraine, pour les garçons ; et pour une fille, un parrain et deux marraines. Il y avait aussi des parrains pour la Confirmation ; mais, comme toutes ces choses formaient des alliances spirituelles entre grand nombre de personnes, une ordonnance du

Concile de Trente régla qu'il n'y aurait plus qu'un parrain et une marraine au baptême. Mathurin Gagnon fut un de ces heureux gars, qui eut l'honneur d'avoir deux parrains. Cet usage ne paraît pas s'être perpétuée au Canada.

NOS GENS ARRIVENT EN CANADA

Les frères Gagnon arrivèrent ici avant 1640 et s'établirent d'abord à Québec et paraissent y avoir fait quelque négoce aussitôt après leur arrivée. Un grand attachement semble exister entre les différents membres de cette famille, que l'on trouve toujours réunie dans toutes les transactions qu'ils font. " Les frères de Gagnon ", ou " les sieurs Mathurin, Jehan et Pierre Gagnon, frères " : c'est ainsi qu'on les trouve invariablement mentionnés, dans tous les documents de leur temps. Ils achètent, construisent, vendent, toujours en société. Quelquefois on leur trouve un quatrième associé, qui est Massé Gravelle dit Brindillière, leur neveu, qui avait épousé Marguerite Tavernier, la fille de leur sœur Marguerite.

Vers 1651, ils se construisaient, tous quatre associés, une maison sur la Place de la basse ville, dans la rade de Québec, sur un terrain qui leur fut concédé par M. Dailleboust, le 14 août 1651. Cette maison était voisine de celle appelée " Le Magasin neuf ", appartenant à la communauté des habitants de la Nouvelle-France, terrain sur lequel on construisit plus tard l'église de Notre-Dame de la Victoire.

Le 6 octobre 1658, les trois frères Gagnon, conjointement avec Massé Gravelle dit Brindillière, leur neveu, " habitans demeurant ordinairement en la coste de Beaupré, estant de présent à Québec " sont propriétaires d'un magasin et logement sur le port de Québecq, qu'ils louent à Jean Garos, marchand de La Rochelle

“ estant de présent aud. Quebecq ”, moyennant le prix et somme de 180 livres tournois. Le même jour ils signaient un marché avec Michel Bourdet et Biron, menuisiers, pour certaines réparations qu'ils font faire à cette maison. Garos, qui était natif d'Oléron, fit assez longtemps le commerce à La Rochelle en même temps qu'à Québec, où il décéda en août 1680.

Cette maison (1) des frères Gangnon, paraît contenir deux magasins, dont Louis Dupouty, sieur de St Louis, aussi marchand de La Rochelle, paraît être devenu le propriétaire, en 1561. Le 3 septembre 1663, Dupouty vend un de ces magasins à René Brisson et le 6 septembre 1664, Jacques LeBer et Charles Lemoyne, bourgeois de Montreal, deviennent les acquéreurs du second, au prix de 500 livres tournois, payé en castor gras, loyal et marchand.

Ces frères Gangnon se firent concéder des terres en 1650, au Château-Richer (qu'ils occupent depuis 1640)

(1) Le 20 novembre 1544, Jean de Lauson concède à son fils, Messire Charles de Lauson, Chevalier seigneur de Charny, associé en la Compagnie de la Nouvelle-France, un emplacement qui se trouve entre le Magasin dit “ Le Magasin neuf ” appartenant à la communauté des Habitants de la Nouvelle-France et la *maison des Gaignons*, de quatre vingt pieds de long ou environ et telle largeur qu'elle peut avoir le long des 80 pieds depuis le dit Magasin jusqu'à la dite *maison des Gaignons* et en continuant la même largeur jusques à la longueur environ 80 pieds, le tout sur la Place de la Basse Ville.

Le 4 décembre 1655, le Conseil décide que le Magasin appartenant à la Communauté, situé sur le quay de Québec, sera vendu pour subvenir aux dépenses pressantes de la Communauté. Les enchères eurent lieu au Conseil le 18 décembre de la même année, et le Magasin neuf fut acheté pour 900 livres par Charles Sevestre, commis de la Communauté, qui déclara l'avoir acheté pour Messire Charles de Lauson-Charny, qui revendit ce terrain et celui que lui avait concédé son père, l'année d'aparavant, à Messieurs Jean Juchereau de la Ferté, Nicolas Juchereau, son frère et François Bissot, le 27 novembre 1656, pour la somme de 1600 livres.

par Olivier Le Tardif, chargé des affaires de la Compagnie de Beaupré; ces terres se trouvaient entre le Sault à-la-Puce et la Rivière aux Chiens, dans le bas de la paroisse du Château-Richer. Les frères Gangnon sont encore ici voisins les uns des autres. La concession de Mathurin porte la date du 15 août 1650 et consiste en six arpents de large sur une lieu et demie de profondeur.

Pierre Gangnon, le père des trois frères de ce nom, était décédé quand ceux-ci arrivèrent ici, vers 1640; mais Magdeleine ou Renée Roger, sa femme, vivait encore. Cette dernière ne paraît pas être venue ici tout d'abord avec ses fils; elle y vint toutefois quelques années plus tard, probablement en 1643, car on la voit assister à la lecture du contrat de mariage de son fils Mathurin, en 1647. Elle retourna probablement en France, car on ne trouve aucune trace de son décès ici.

Le premier événement social de quelque importance dans cette famille, en Canada, fut le mariage de Jehan Gangnon, né le 13 août 1610, dans la paroisse de St Aubin de Tourouvre, ainsi que le montre son acte de baptême qui suit, tiré des registres de Tourouvre.

“ Le treizième jour du mois d'août mil six cent dix a été baptisé dans l'église de Saint Aubin de Tourouvre, Jehan, fils de Pierre Gaignon et de Magdeleine Roger. Le parrain a été Jehan Roussin, qui a donné le nom, et la marraine Jehanne, fille d'Olivier Gaignon ”.

Le mariage de Jehan Gangnon eut lieu à Beaupré, le 29 juillet 1640; on le trouve ainsi inscrit dans les registres de Québec.

“ Le 29 juillet 1640, le Père Nicolas Adam, faisant office de curé à Québec, après avoir publié par trois jours de dimanche, 1, 15 & 22 juillet la promesse de mariage entre Jean Gangnon fils de défunt Pierre Gangnon et Resnée Roger, ses père et mère, de la

paroisse de la Ventrouse, pais du Perche, d'une part, et Marguerite Cochon, fille de Jehan Cochon et de défunte Marguerite Cointal de Dieppe de l'autre, s'est transporté de Québec à Beaupré et les a mariés en présence de Pierre Gardeur, Sr de Repentigny, Noel Juchereau ou Mr des Chastelets et Mr Jean Bourdon."

Une des filles de ce Jean Gagnon, nommée Jeanne, baptisée à Québec, le 5 août 1641, épousa Jean Chapeleau, maître maçon, établi à la Canardière, le 26 avril 1654. Un autre du nom de Rénée, baptisée le 8 avril 1643, épousa vers 1660, Jean Houimet. Une troisième du nom de Marguerite, devint la femme de Jean Caron, fils de Robert I, de la paroisse de Ste Anne, le 16 novembre 1661. Les deux dernières de ses filles reçurent leur éducation chez les Ursulines de Québec. Jehan Gagnon décéda en 1670 et eut sa sépulture en l'église du Château-Richer, le 2 avril.

Le second événement un peu solennel dans cette famille, fut le mariage de Pierre Gagnon, autre frère de Mathurin, né en 1616, et qui se marie dans la chapelle de Kébec, le 14 septembre 1642, avec Vincente Desvarieux, fille de Jean, et de Marie Chevalier de St Vincent, d'Aubermail, pays de Caux, en Normandie. La cérémonie fut faite cette fois par le Père Bressani, qui remplissait les fonctions de curé de Québec. Etaient présents: Noel Juchereau, Antoine Tabouret et Jacques Boissel.

L'un des fils de Pierre, Pierre-Paul, baptisé le 6 septembre 1649, fut ordonné prêtre le 21 décembre 1677. C'était le troisième prêtre canadien ordonné au Canada. Germain Morin le fut le premier, en 1665; et le second fut Charles Amador Martin, fils d'Abraham, ordonné vers 1670.

Une des filles de Pierre, du nom de Marie Magdeleine, baptisée le 10 janvier 1655, entra au pensionnat de l'Hotel-Dieu quand elle était encore très jeune, y

devint religieuse et s'y fit remarquer par une grande piété. Je m'empresse d'enregistrer ici l'édifiante notice nécrologique écrite lors de son décès, dans les premières annales du monastère de l'Hotel-Dieu de Québec.

“ Ce jour est remarquable par le décès de notre chère et bien-aimée sœur Marie-Magdeleine Gaignon, ditte des Anges (9^{eme} religieuse décédée en ce monastère), qui était véritablement comparable aux Anges, pour sa pureté, son obéissance, son esprit de paix et de douceur, et pour sa dévotion ; aussi avons nous de très grandes preuves qu'elle a toujours conservé sa virginité et même son innocence baptismale. Elle n'a pas donné de moindres marques de son exactitude à garder toutes ses règles et à accomplir tous les ordres qui lui estaient donnés, nommément dans le service des pauvres, où elle a presque toujours esté très utillement occupée. Sa douceur, qui est comme la fleur de la charité, l'a toujours rendue très agréable et aux religieuses et aux séculiers, qui admiraient egallement un sy parfaite moderation et un sy absolu empire sur ces passions dans une personne de son âge ; son principal attrait estait au St Sacrement où elle trouvait toute sa consolation, jusque là, que dans ses maladies mesme ; elle demeurait fort long temps à prier devant l'autel ; les consolations qu'elle y recevoit sembloient l'empêcher de faire reflexion sur les incommodités que le froid lui causoit, en redoublant tous les mots dont elle estait travaillée. Sy elle avoit un amour et une fidélité d'épouse envers Jésus, elle avoit pour Marie une tendresse et une confiance de fille ; comme elle estoit très réglée dans ses dévotions, elle ne manquoit pas tous les jours à s'acquitter exactement de toutes celles qu'elle s'estoit prescrite, pour honorer ses patrons et ses patronnes ; en un mot nous pouvons en vérité dire d'elle, qu'en peu de temps elle s'est élevé à une haute perfection estant morte à l'aage de vingt deux ans, dont

elle en a passé neuf et demy dans la Ste Religion. Ses parents, qui se sont établis en ce pays, dès avant sa naissance, quelque amour qu'ils eussent pour elle, luy permirent d'entrer chez nous, qu'elle n'avait encore que douze à treize ans ; sa ferveur l'ayant emporté nonseulement sur leur tendresse, mais même sur le temps ordinaire de prendre l'habit. Son noviciat achevé, avec une indicible satisfaction, de la part de la communauté et de la sienne, elle fut faite professe de chœur. Peu de temps après elle fut attaquée d'une violente fluxion, qui se jetta sur ses poulmons. Cependant comme son courage surpassait ses forces, elle ne se rendit qu'à l'extrémité ; s'estant donc enfin alitté, elle redoubla le soin qu'elle avait eu toute sa vie, de se préparer à une sainte mort, par une continuelle elevation de son esprit à Dieu, par une ferveur toute extraordinaire à recevoir ses derniers sacremens et par une très sensible joie de mourir, qu'elle témoignait à toutes celles qui l'approchaient. Il n'y eut que la dernière nuict de sa vie qu'elle parust remplie de crainte et de frayeur à cause des violentes impressions de murmures, impatiences et désespoir, dont le démon la tenta sensiblement, pendant plusieurs heures, mais enfin estant fortifiée par des reliques qu'on lui donna et par les actes qu'on lui sucjeroit, elle nous dit d'un ton ferme et assuré : il est parti, sans avoir rien gagné, et me voilà en paix, qui luy continua jusque au dernier soupir, avant lequel elle receut encore l'absolution ; ainsy elle expira dans une grande confiance, dans une joye toute extraordinaire, et dans l'actuel exercice de plusieurs actes d'amour de Dieu, ayant eu le jugement entier jusqu'à sa mort, qui arriva le vingt et deuxième jour du mois de mars, mil six cents septente sept.

Ste Jeanne Agnès de St Paul, sup^{re}

Faict par moy secrétaire du Chapitre de ce Monastère
de la Miséricorde de Jésus, ce dit jour et an
Sœur Catherine Marie de Ste Agnès !

Dans une lettre circulaire envoyée par la même Mère Jeanne Agnès de St-Paul, supérieure, à leurs Mères de France, on y donne encore plus de détails sur la vie de cette petite religieuse, et on amplifie encore sur ses mérites et sainteté. Elle donna pour dot 3000 livres et pour ameublement, 300 livres. Cette somme a été employée à faire défricher la terre de St-Sauveur. Voir aussi " Histoire de l'Hôtel-Dieu " par la Mère Juchereau de St Ignace, (page 103) qui en fait de grands éloges.

Cette petite sainte entra au pensionnat de l'Hôtel-Dieu, le 22 novembre 1667, à l'âge de 13 ans et au noviciat à 14½ ans, ayant pris le saint habit le 28 octobre 1669 et ayant subi l'examen canonique (par M. Louis Ango) le 25 mars 1671, à l'âge de 16 ans 2 mois et 24 jours.

La sépulture de Pierre Gagnon, le père de cette fille, eut lieu au Château-Richer, le 17 avril 1699 ; celle de sa femme avait eu lieu au même endroit, le 2 janvier 1695.

(A suivre.)

PRÊTRES NÉS A SAINT-JACQUES DE L'ACHIGAN

- R. M. Alfred Dupuis, ordonné le 27 août 1847.
" Joseph Perreault, le 27 février 1848.
" Louis Brunelle, 29 décembre 1850.
" Stanislas Rivest, 5 novembre 1856.
" André Brien, 21 décembre 1856.
" Fabien Perreault, 16 août 1857.
" Théophile Thibodeau, 23 août 1857.
" Marcel Mireault, 18 décembre 1858.
" Hildège Dupuis, 30 décembre 1860.
" Georges Dugas, 13 mars 1862.

- R. M. Ernest Viger, p. s. s., 14 juin 1862.
“ J. T. Gaudet, 21 décembre 1862.
“ Maxime Leblanc, 12 mars 1864.
“ J. M. Légaré, 30 octobre 1864.
“ Jos. Gaudet, 3 septembre 1867.
“ J. M. A. Brien, 21 décembre 1867.
“ Euclide Dugas, 6 juin 1868.
“ Médéric Thibaudeau, 9 août 1868.
“ Mgr Marcel Dugas, P. A., 22 novembre 1868.
“ Urgel Gaudet, 22 novembre 1868.
“ Joseph Brien, 20 février 1870.
“ C. Médéric Lesage, 5 novembre 1871.
R. P. J. E. Dugas, O. M. I., 2 juin 1872.
“ Zacharie Lacasse, O. M. I., 28 avril 1873.
“ Médéric Prévost, O. M. I., 28 avril 1873.
R. M. J. Louis Gaudet, 14 septembre 1873.
“ C. T. Viger, 18 décembre 1875.
“ F. X. Ecrément, 10 juin 1876.
“ J. Tancrede Archambeault, 23 décembre 1876.
“ Emile Pépin, 22 décembre 1877.
“ Mgr F. Azarie Dugas, P. A., 7 avril 1878.
“ N. Az. Dugas, 22 mars 1880.
“ Auguste Picotte, 29 août 1880.
“ Joseph Coderre, 18 décembre 1880.
R. P. Ernest Desjardins, S. J., 14 août 1881.
R. M. Gilbert Moreau, 17 décembre 1881.
“ Arthur Morin, 20 septembre 1884.
“ Napoléon Morin, 20 décembre 1884.
“ Edouard Contant, 19 décembre 1885.
“ Alphonse Dugas, 19 juin 1886.
R. P. Emile Foucher, c. s. v., 19 juin 1886.
“ Tangrède Dugas, c. s. v., 5 mars 1887.
R. M. Athanase Desrochers, 4 juin 1887.
R. P. Pierre Euclide Forest, O. C., 23 juillet 1889.
“ Pierre Labrèche, 23 février 1890.
“ Camille Desrochers, 31 mai 1890.
“ J. E. Brien, 20 décembre 1890.

- R. P. Albert Marsolais, 5 juillet 1891.
“ Joseph Thibodeau, 3 septembre 1893.
“ J. Armand Foucher, 23 décembre 1893.
“ Edouard Leblanc, 23 décembre 1893.
“ Gustave Melançon, 29 septembre 1894.
“ Alphonse Bourgeois, 29 septembre 1894.
“ Rémi Contant, 18 août 1895.
“ L. Napoléon Dugas, S. J., 26 juillet 1896.
“ Jacques Dugas, S. J., 3 juillet 1898.
R. M. Jacques Brien, 17 décembre 1898.
“ Eustache Dugas, 1 avril 1900.
“ Napoléon Aumont, 21 décembre 1901.
“ Lucien Landreville, 21 décembre 1901.
R. P. Albert Granger, F. P., 2 février 1903.
R. M. Eugène Cloutier, 28 juin 1903.
“ Amédée Forest, 8 juillet 1906.
“ Alcide Forest, 8 juillet 1906.
R. P. Alphonse Dugas, O.M.I., 11 novembre 1906.
R. M. Joseph Cloutier, 25 juillet 1907.
“ Olivier Béliveau, 23 mai 1907.
“ Médéric Payette, 29 juin 1909.
“ Jacques Piquette, 29 juin 1909.
“ Rodolphe Marion, 10 août 1910.
R. P. Ambroise (né Adolphe Leblanc), 25 juillet 1911.

QUESTION

—Serait-il en votre pouvoir de me dire la raison pour laquelle les descendants de Henri Germain, fils de Robert, baptisé à Québec, le 1er mai 1675, portent aujourd'hui le nom de Belle-Isle ?

Cet Henri Germain est venu s'établir à Deschambault, et je constate que ses enfants portèrent tous le nom de Germain.

Quatre des enfants de François Germain, fils de Henri, furent baptisés à Deschambault sous le nom de Germain Belle-Isle. XXX

VIENNENT DE PARAÎTRE

Sainte-Anne de la Pocatière

1672-1910

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

Mgr de Forbin-Janson

SA VIE ET SON ŒUVRE

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

S'adresser à l'auteur, Bibliothèque de la
Législature, Québec.

VIENT DE PARAITRE :

Les Familles Descary, Descarries

DECARY et DECARY

PAR

E. Z. Massicotte

Tiré à cent exemplaires

Prix : \$3.00

S'adresser à M. Alphonse Décary, avocat,
chambre 414, Edifice Québec Bank, Montréal.
